

La Présidente,

presidente@sded.org
04.75.82.76.15

JG/CB/110226

Le 2 mars 2026

Objet : Renouvellement du Comité syndical
Syndicat départemental d'Energies de la Drôme
(Groupe A)

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Votre commune adhère au Syndicat départemental d'Energies de la Drôme (Territoire d'énergie Drôme ou TE26). Comptant une population totale inférieure à 2 000 habitants au 1^{er} janvier 2026, elle est représentée au sein d'un collège du « Groupe A » pour l'élection des délégués siégeant au Comité syndical de TE26.

Conformément aux statuts de TE26, chaque commune du Groupe A doit **désigner deux représentants** qui participeront à l'élection des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical.

J'attire votre attention sur les règles d'éligibilité et d'incompatibilité prévues aux articles L.5711-1 et L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la désignation des représentants doit porter **exclusivement sur des membres du conseil municipal**. Par ailleurs, **les agents employés par TE26 ou par l'une de ses communes membres ne peuvent être désignés** pour siéger au sein de l'organe délibérant du Syndicat.

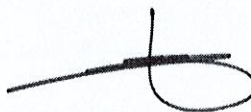
Le renouvellement du Comité syndical de TE26 devant intervenir à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il conviendra d'inscrire la désignation des deux représentants de votre commune **à l'ordre du jour de la première réunion du conseil municipal** nouvellement élu.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me transmettre, **au plus tard le 10 avril 2026**, les informations suivantes concernant chacun des deux représentants désignés : **NOM, Prénom, date de naissance, courriel, adresse postale, numéro de téléphone et, à titre facultatif, profession**.

Un exemplaire de la délibération adoptée par votre conseil municipal, dont vous trouverez un modèle ci-joint, devra nous être adressé. Vous pouvez également télécharger ce modèle sur notre site internet te26.fr.

Les services de TE26 se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie par avance de bien vouloir respecter ces délais, indispensables à la bonne organisation du prochain Comité syndical, et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



Nathalie NIESON
Maire de Bourg de Péage

P.J. : Modèle de délibération à soumettre à la 1^{re} réunion du conseil municipal